

## MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À LA SOCIÉTÉ RAMONA

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Mission Stratégies foncières et  
immobilières  
Numéro : 2021-D-170

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,
- VU, l'arrêté n°29 du 11 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Michel ANDRIEUX en sa qualité de 1<sup>er</sup> vice-président,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - Est approuvée la mise à disposition des locaux situés au 6060 route de L'Isle d'Espagnac sur la commune de Gond-Pontouvre, passée avec la société RAMONA PRODUCTIONS dont le siège social est situé au 53 rue Notre-Dame de Nazareth 75003 Paris, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro B 417 565 199.

**Article 2** - Le droit d'occupation est consenti pour une durée comprise entre le 05 juillet et le 10 septembre 2021.

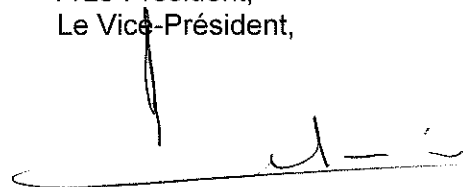
**Article 3** - Le montant forfaitaire du loyer s'élève à 6 000 € HT, soit un loyer de 7 200 € TTC. La société RAMONA PRODUCTIONS prendra en charge directement les abonnements d'eau et d'électricité.

**Article 4** - La recette est inscrite au budget annexe aménagement de zones – gestion immobilière– articles 752 et 758.

**Article 5** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 JUIL. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Michel ANDRIEUX

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 20 JUIL. 2021  
Publié ou notifié,  
Le 20 JUIL. 2021